

ANNEXES

Cahier des Charges pour la Location du Droit de Chasse dans les propriétés communales et les Etablissements publics

ANNEXE V

PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE

Dans le cadre de l'adjudication publique du droit de chasse dans les propriétés communales / des Etablissements publics¹ (*dénomination de la forêt*) (cantonnement de), la (*dénomination organisme bancaire + coordonnées complètes*), représentée par (*dénomination de l'agence locale*) s'engage à se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de € (..... euros – *montant en toutes lettres*) envers la Commune/ l'Etablissement¹ public de si Madame/Monsieur¹ (*nom et prénom du candidat adjudicataire*) demeurant (*coordonnées complètes du candidat adjudicataire*) venait à être désigné(e) adjudicataire.

La présente promesse de caution est valable jusqu'au

La (*dénomination de l'organisme bancaire*) s'engage à fournir dans les 30 jours calendriers suivant l'adjudication la caution solidaire et indivisible, laquelle sera rédigée selon le modèle repris en annexe VI du cahier des charges pour la location du droit de chasse en forêt communale.

Si Madame/Monsieur¹ (*nom et prénom du candidat adjudicataire*) venait à ne pas être désigné adjudicataire, la présente promesse de caution deviendrait automatiquement nulle.

Fait à,

le

¹ biffer la mention inutile